

Charte d'engagement Mission Jeunes

La démarche Mission Jeunes a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes de moins de 26 ans. Elle permet, dans le cadre de partenariats entre agences d'emploi et missions locales, d'identifier, de préparer et d'accompagner des jeunes de moins de 26 ans vers les métiers en développement sur un territoire.

L'agence d'emploi

Située

.....

atteste que le(s) candidat(s) nommé(s) ci-dessous est/ sont accompagné(s) par la mission locale dans le cadre d'un Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'emploi et l'Autonomie (**PACEA**) ou dans le cadre d'un contrat d'engagement Jeune (**CEJ**). Ces accompagnements spécifiques des jeunes permettent à l'agence d'emploi de bénéficier d'une prise en charge majorée dans le cadre des dispositifs de formation de la professionnalisation.

Pour l'année 2023 (au 1^{er} juin) :

- **27€ HT** de l'heure pour les CIPI /CDPI.
- **27€ HT** pour les contrats de professionnalisation (CPRO).

Nom Prénom du candidat	Mission Locale	Date entrée en PACEA	Date entrée en CEJ	Nom et Cordonnées Référent Mission locale

Des contrôles aléatoires pourront être effectués auprès des missions locales concernées. Si le(s) candidat(s) désigné(s) ci-dessus ne bénéficie pas d'un accompagnement mission locale, la prise en charge de l'action de formation passera à **18€ HT/heure pour les CIPI/CDPI et 17€ HT/heure pour les contrats Pro.**

Par ailleurs, l'agence d'emploi s'engage à faire un retour à AKTO concernant les missions (poste occupé, durée) effectuées par le(s) candidat(s) nommé(s) ci-dessus et bénéficiant de la prise en charge majorée (**27€ HT/heure**)

Fait à Le Nom, signature et tampon Agence